



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 22 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Jean AILLAUD.

DÉLIBÉRATION N° CC-2024-16

OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 28 - PROCURATIONS : 6 - VOTANTS : 34

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Isabelle TAILLER, Mme Sylvie TURC, M. Patrick ESPITALIER, Mme Laurence GREGOIRE, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE
AURIBEAU : M. Roland CICERO
BONNIEUX : Mme Evelyne BLANC
BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE représentée par M. Hervé PLANCHON
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
GARGAS : M. Patrick SIAUD, Mme Michèle FAUQUE
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT représenté par M. Jean-Pierre BOYER
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, Mme Sandrine ISSON, Mme Patricia BAILLARD
VIENS : M. Frédéric ROUX représenté par Mme Viviane DARGERER
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Yannick BONNET, Mme Dominique SANTONI, M. André LECOURT, M. Jean-Louis CULO, M. Nathan SAHI, M. Christophe CARMINATI
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL
GOULT : M. Didier PERELLO
MURS : M. Christian MALBEC
MÉNERBES : M. Patrick MERLE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Yves MARCEAU

Procurations :

APT : Mme Emilie SIAS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT donne pouvoir à Mme Evelyne BLANC
GARGAS : Mme Claire SELLIER donne pouvoir à Mme Michèle FAUQUE, M. Benjamin BAGNIS donne pouvoir à M. Patrick SIAUD
LIOUX : M. Francis FARGE donne pouvoir à M. Luc MILLE
SIVERGUES : Mme Martine CALAS donne pouvoir à M. Roger ISNARD

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20240222-2024-16-DE
Date de télétransmission : 27/02/2024
Date de réception préfecture : 27/02/2024

Page 1 sur 6

CC-2024-16

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-21 transposable aux EPCI, à savoir : « Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin »,

Vu, les statuts de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL),

Vu, la délibération N°CC-2020-33 du 16 juillet 2020 relative à la création des commissions communautaires,

Vu, la délibération N°CC-2021-50 du 18 mars 2021 relative à la composition des commissions communautaires,

Vu, la délibération N°CC-2021-103 du 16 septembre 2021 relative à la modification de la composition des commissions communautaires,

Vu, la délibération N°CC-2023-95 du 19 octobre 2023 relative à la modification de la composition des commissions communautaires,

Considérant, la demande de la commune de Gargas d'ajouter Mme Michèle FAUQUE à la commission Communication et à la commission Enseignement artistique, éducation et action culturelle,

Le Président propose de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUÏ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, la constitution des commissions communautaires suivante :

	TITRE	PRENOM	NOM	COMMUNE
Accessibilité des services au public (Petite Enfance - Jeunesse, EFS)	Madame	Sylvie	TURC	APT
	Monsieur	Patrick	ESPITALIER	APT
	Monsieur	Nathan	SAIHI	APT
	Madame	Célia	BARBIER	APT
	Madame	Sonia	DUHAYER	AURIBEAU
	Madame	Nathalie	LOMBARD	BONNIEUX
	Monsieur	Hervé	PLANCHON	BUOUX
	Madame	Cynthia	GAUDIN	CASENEUVE
	Madame	Ruth	NIJMEIJER	CASTELLET-EN-LUBERON
	Monsieur	Stéphan	PACCHIANO	CÉRESTE
	Madame	Claire	SELLIER	GARGAS
	Madame	Mauricette	CENCIARELLI	GOULT
	Madame	Laëtitia	EBOLI	JOUCAS
	Madame	Patricia	LOUCHE	LACOSTE
	Madame	Marie-Laure	BOURGUES	LIoux
	Madame	Tephen	PITOT	MÉNÉRBES
	Madame	Laure	COELHO-COSTA	MURS
	Madame	Gisèle	BONNELLY	ROUSSILLON
	Madame	Nicole	EYNAUD	SAIGNON
	Monsieur	Nicolas	REBECHE	SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON
Madame	Sophie	DELAYE	SAINT-SATURNIN-LÈS-APT	
Madame	Dominique	PESSEMESSE-HOLDOWICZ	SIVERGUES	

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20240222-2024-16-DE
Date de télétransmission : 27/02/2024
Date de réception préfecture : 27/02/2024
Page 2 sur 6

	Madame	Danièle	PERRONE	VIENS
	Monsieur	Fabien	HENAREJOS	VILLARS
Aménagement du territoire (SCOT, PLH, Urbanisme, Gens du voyage)	Madame	Isabelle	TAILLIER	APT
	Monsieur	Jean	AILLAUD	APT
	Madame	Emilie	SIAS	APT
	Monsieur	Denis	DEPAULE	APT
	Monsieur	Roland	CICERO	AURIBEAU
	Monsieur	Yannick	MEYSSARD	BONNIEUX
	Monsieur	Rémy	LANDIER	BUOUX
	Monsieur	Guilhem	CHAUVET	CASTELLET-EN-LUBERON
	Monsieur	Gérard	BAUMEL	CÉRESTE
	Monsieur	Patrick	SIAUD	GARGAS
	Monsieur	Didier	PERELLO	GOULT
	Monsieur	Maurice	JEAN	JOUCAS
	Madame	Aline	SALVAUDON	LACOSTE
	Madame	Maryse	BONNET	LAGARDE D'APT
	Monsieur	Francis	FARGE	LIoux
	Monsieur	Christian	RUFFINATTO	MÉNERBES
	Monsieur	André	BRIEULLE	MURS
	Madame	Gisèle	BONNELLY	ROUSSILLON
	Monsieur	Philippe	ESCOFFIER	RUSTREL
	Monsieur	Jean-Pierre	HAUCOURT	SAIGNON
	Madame	Charlotte	CARBONNEL	SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON
	Monsieur	Luc	MILLE	SAINT-PANTALÉON
	Monsieur	Bernard	MAZOYER	SAINT-SATURNIN-LÈS-APT
Monsieur	Wim	RAVYTS	SIVERGUES	
Monsieur	Frédéric	ROUX	VIENS	
Monsieur	Pierre	EVEN	VILLARS	
Communication	Madame	Dominique	SANTONI	APT
	Monsieur	Cédric	MAROS	APT
	Madame	Laurence	GREGOIRE	APT
	Madame	Sandrine	BEAUTRAIS	APT
	Monsieur	Vincent	DEMEYERE	AURIBEAU
	Madame	Évelyne	BLANC	BONNIEUX
	Madame	Valérie	MOULINIER-THIOLLIER	BUOUX
	Monsieur	Sébastien	ALEXANDER	CASTELLET-EN-LUBERON
	Monsieur	Gérard	BAUMEL	CÉRESTE
	Monsieur	Benjamin	BAGNIS	GARGAS
	Madame	Michèle	FAUQUE	GARGAS
	Monsieur	Yves	LERNOUT	MÉNERBES
	Madame	Catherine	NOLLET	MURS
	Madame	Anne-Marie	LOISON	RUSTREL
	Monsieur	Mathias	CAUMONT	SAIGNON
	Monsieur	Jean-Fabien	DAROTTE	SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON
	Madame	Sandrine	ISSON	SAINT-SATURNIN-LÈS-APT
	Madame	Muriel	MATAMOROS	SIVERGUES
	Monsieur	Jean-Louis	CULO	APT
	Madame	Emilie	SIAS	APT

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20240222-2024-16-DE
Date de télétransmission : 27/02/2024
Date de réception préfecture : 27/02/2024
Page 3 sur 6

Développement économique et attractivité du territoire	Monsieur	Jean	AILLAUD	APT
	Madame	Brigitte	BENOIT DE SOLLIERS	APT
	Monsieur	Roland	CICERO	AURIBEAU
	Monsieur	Pascal	RAGOT	BONNIEUX
	Monsieur	Louis	SADOUL	BUOUX
	Madame	Catherine	CAPEK	CASENEUVE
	Madame	Marie-Christine	MANGEOT	CASTELLET-EN-LUBERON
	Monsieur	Benjamin	BAGNIS	GARGAS
	Monsieur	Guy	AUBERT	GIGNAC
	Monsieur	Jean-Claude	DONGUY	GOULT
	Monsieur	Olivier	LAUBRON	JOUCAS
	Monsieur	Jacques	CLERICI	LAGARDE D'APT
	Monsieur	Francis	FARGE	LIoux
	Monsieur	Patrick	MERLE	MÉNERBES
	Madame	Patricia	HAESEVOETS	MURS
	Madame	Anne-Marie	LOISON	RUSTREL
	Monsieur	Jean-Pierre	HAUCOURT	SAIGNON
	Monsieur	Laurent	BERTEL	SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON
	Monsieur	Flavien	SIMON	SAINT-PANTALÉON
	Madame	Patricia	BAILLARD	SAINT-SATURNIN-LÈS-APT
Monsieur	Frédéric	ROUX	VIENS	
Monsieur	Christophe	CASTANO	VILLARS	
Enseignement artistique, éducation et action culturelle	Madame	Véronique	ARNAUD-DELOY	APT
	Madame	Dominique	SANTONI	APT
	Monsieur	Cédric	MAROS	APT
	Monsieur	Elhadji	NDIOUR	APT
	Monsieur	Vincent	DEMEYERE	AURIBEAU
	Madame	Évelyne	BLANC	BONNIEUX
	Madame	Valérie	MOULINIER-THIOLLIER	BUOUX
	Monsieur	François	SANCHEZ	CASENEUVE
	Madame	Anne-Cécile	ERTLÉ	CASTELLET-EN-LUBERON
	Madame	Delphine	ROQUES	CÉRESTE
	Monsieur	Laurent	GARCIA	GARGAS
	Madame	Michèle	FAUQUE	GARGAS
	Madame	Muriel	PONTET	JOUCAS
	Monsieur	Bruno	PITOT	LACOSTE
	Madame	Anne	SPIROGLOU	LIoux
	Monsieur	Gilles	CAILLE	MÉNERBES
	Madame	Marie-Eve	PETIT-DE-LA-RHODIERE	MURS
	Madame	Hélène	BELLANDE	ROUSSILLON
	Madame	Martina	KRAMER	RUSTREL
	Monsieur	Nicolas	REBECHÉ	SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON
	Madame	Isabelle	CHARPIN	SAINT-PANTALÉON
	Monsieur	Jacques	HUISSOUD	SAINT-SATURNIN-LÈS-APT
	Madame	Viviane	RENAUD-DARGERÉ	VIENS
Madame	Christine	CECCHINI	VILLARS	
Environnement et transition énergétique	Monsieur	Frédéric	SACCO	APT
	Madame	Gaëlle	LETTERON	APT
	Monsieur	André	LECOURT	APT

(GEMAPI, Développement durable, Déchet)	Madame	Sonia	DUHAYER	AURIBEAU
	Madame	Nathalie	CLAIRAUT	BONNIEUX
	Monsieur	Lionel	MORARD	BUOUX
	Madame	Hélène	BLEUZEN	CASENEUVE
	Madame	Sandra	BOUSCARLE	CASTELLET-EN-LUBERON
	Madame	Pierrette	FRIMAS	CÉRESTE
	Madame	Corinne	MIETZKER	GARGAS
	Monsieur	Gilles	FERRAND	GIGNAC
	Monsieur	Éric	LAUGIER	GOULT
	Monsieur	Alessandro	POZZO	JOUCAS
	Monsieur	Serge	LOZE	LACOSTE
	Madame	Solange	FOUVET	LAGARDE D'APT
	Monsieur	Patrice	FOURNIER	LIoux
	Monsieur	Yves	LERNOUT	MÉNERBES
	Monsieur	Christian	MALBEC	MURS
	Madame	Michèle	MALIVEL	ROUSSILLON
	Madame	Michelle	WOLFF	RUSTREL
	Monsieur	Jean-Pierre	BOYER	SAIGNON
	Madame	Nathalie	RICHAUD	SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON
	Madame	Sylvia	STEINLE	SIVERGUES
Monsieur	Christophe	CASTANO	VILLARS	

Patrimoine - Travaux - Accessibilité handicapés	Madame	Isabelle	TAILLIER	APT
	Monsieur	Yannick	BONNET	APT
	Monsieur	Jean	AILLAUD	APT
	Monsieur	Pascal	CAUCHOIS	APT
	Monsieur	André	LECOURT	APT
	Monsieur	Nicolas	LAGARDE	AURIBEAU
	Monsieur	Jérôme	CASALIS	BONNIEUX
	Monsieur	Michel	ROBBENS-DUCLOUX	BUOUX
	Monsieur	Éric	MOLLET	CASENEUVE
	Monsieur	Gilles	MARSETTI	CASTELLET-EN-LUBERON
	Monsieur	Patrick	SIAUD	GARGAS
	Monsieur	Francis	ROCHE	GOULT
	Monsieur	Bruno	BONNET	LAGARDE D'APT
	Madame	Anne	SPIROGLOU	LIoux
	Monsieur	Bruno	CHABERT	MÉNERBES
	Monsieur	Bruno	VAYSON DE PRADENNE	MURS
	Monsieur	Alain	DEVAUX	ROUSSILLON
	Madame	François	DUPOUX	SAIGNON
	Madame	Charlotte	CARBONNEL	SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON
	Monsieur	Luc	MILLE	SAINT-PANTALÉON
	Madame	Sophie	JACQUES	SAINT-SATURNIN-LÈS-APT
	Monsieur	Jean-Claude	CHOPIN	SIVERGUES
	Monsieur	Alain	MASSEL	VILLARS

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président de séance,
M. Jean AILLAUD,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 06/03/2024